**Annexe 1 :** Présentation du programme de colloque proposé par MM. Jean-Gabriel Ganascia et Patrice Debré

1. **Eléments de contexte**

Un certain nombre de questions relevant de l’éthique de la recherche concernent les chercheurs et les communautés scientifiques aussi bien que la diplomatie. Elles portent notamment sur :

* **le droit à la recherche dans les pays** où des violations des droits de l’homme sont commises**,**
* la **protection des chercheurs français en mission à l’étranger** (sécurité),
* les **conséquences sociales d’avancées technologiques majeures**, comme CRISPR/Cas9, ou les développements récents de l’intelligence artificielle, par exemple les questions de reconnaissance faciale,
* et les **choix programmatiques** des décideurs politiques et institutionnels en matière de coopération scientifique.

Ces questions demandent à être abordées avec tout à la fois descompétences scientifiques et un souci d’éthique,que partagent **les comités institutionnels d’éthique**, et **avec l’appui du ministère des affaires étrangères**, qui souhaitera que puisse être portée sur ces sujets une voix française.

**Quelques grandes thématiques** pourront être traitées, telles que le climat, la santé et la bioéthique, les technologies (au premier chef l’IA), l’éthique et l’éducation. Un cadrage juridique pourra être apporté sur certains sujets par le Comité consultatif national d’éthique et une analyse de notre système pourra être proposée à un intervenant étranger.

Soulignons, à cet égard :

* L’existence d’une vision française de l’éthique, qui demande à être coordonnée par l’ensemble des acteurs,
* L’absence de perspective d’ensemble sur ces aspects tant dans les organismes de recherche que dans les différents ministères concernés,
* Le fait que ces questions sont souvent traitées au plan international par des ONG.

1. **Organisation du colloque**

A partir de ces réflexions, il nous semble opportun **d’organiser un colloque** au cours duquel nous confronterons nos expériences et nos visions autour des sujets majeurs susmentionnés afin de les porter à la connaissance de responsables institutionnels et de décideurs.

Les participants à cette conférence seront principalement des :

* + *Chercheurs / experts sur ces questions,* ayant une activité internationale
	+ Représentants des *directions internationales des organismes de recherche* et des *universités*
	+ *Diplomates et membres des réseaux scientifiques et culturels*

**Le colloque pourrait se tenir en mai ou juin 2021, sous l’égide du ministère de l’Europe et des affaires Étrangères.**

A ce stade, sont associés à l’organisation de cette manifestation :

* le CEI (Comité d’éthique de l’INSERM),
* le comité d’éthique commun à l’INRA, à l’IFREMER, à l’IRD et au CIRAD
* le COMETS (Comité d’éthique du CNRS)
* le CCNE (Comité Consultatif Nationale d’Éthique pour les sciences de la vie et de la santé)

Nous souhaitons également y associer les comités d’éthique de l’institut Pasteur, du Muséum, de l’INED (Institut National d’Études Démographiques), de l’Académie des sciences et de l’Agence française de développement.

1. **Objectifs de cette manifestation**

Ce colloque se donne **deux objectifs principaux** :

1. Conduire une **réflexion systémique sur l’éthique de la recherche en général et plus précisément sur l’éthique de la recherche en contexte international**. À cet égard, l’éthique nous paraît être un domaine de choix pour **éclairer et se concerter sur une politique internationale de recherche** trop souvent éclatée entre nos institutions de recherche et entre les différentes disciplines scientifiques, médecine et santé, sciences de l’information et de la communication, archéologie, sciences du climat, etc.
2. **Accroître la visibilité des travaux produits par les comités d’éthiques institutionnels** auprès de différents acteurs, à la fois en France et à l’étranger.

La participation aux discussions de diplomates en poste (SCAC, SST et UMIFRE notamment) et dans plusieurs directions du Département (DCERR, DDD, CAPS, DGP, ambassadeurs thématiques) permettra de croiser les angles de vues (recherche à l’étranger / diplomatie d’influence) et, in fine, de coordonner une position française à faire valoir à l’étranger, tant par nos postes diplomatiques que dans les instances internationales*.*

* **à l’issue de cet événement, l’élaboration d’un projet de livre blanc, coordonné par le Département et le CNRS, pourra être envisagée.**

# Proposition de programme

Ce colloque pourrait se tenir sur une journée et demie et prévoir une ouverture par le ministre de l’Europe et des Affaires Étrangères. Cette intervention permettra de rappeler les valeurs fondamentales que sont les notions d’intégrité et d’éthique dans les sciences pour la diplomatie française.

Un format hybride sera privilégié, au CCM.

Quatre tables rondes pourraient traiter des quatre thématiques générales, dont les intitulés et l’organisation demandent à être complétés, au travers de discussions internes au Département ainsi qu’avec les porteurs du projet que sont les professeurs Ganascia et Debré.

1. Droit à la recherche

Il s’agit là de proposer un plaidoyer à destination des chercheurs à l’étranger et de leur garantir le droit de poursuivre leurs recherches sur les sujets qu’ils ont choisis, sous réserve que ces travaux respectent des critères éthiques et qu’ils répondent aux critères de tolérance et d’objectivité en vigueur dans la recherche scientifique internationale. Nous proposons ici, une idée neuve que la France pourrait défendre, en particulier dans les pays où des violations des droits de l’homme sont commises et où des chercheurs se voient empêcher de poursuivre leurs travaux.

1. Chercheurs français en mission à l’étranger

Les chercheurs en mission à l’étranger se retrouvent parfois dans des situations difficiles lorsque les pays dans lesquels ils travaillent sont en guerre ou ne respectent pas les droits de l’homme. Outre la situation dangereuse dans laquelle ils sont, ceux-ci se retrouvent confrontés à des dilemmes moraux : rester sur place, en cautionnant un régime qu’ils désapprouvent ou en risquant de mettre en danger leurs collègues ; partir et les abandonner. De multiples questions se posent alors à eux.

1. Conséquences sociales d’avancées technologiques majeures

Les recherches scientifiques donnent lieu à des réalisations technologiques dont les conséquences peuvent s’avérer dommageables pour la société. Songeons à la reconnaissance faciale et posturale avec des techniques d’intelligence artificielle qui sert à mettre en œuvre un « crédit social » en Chine, ou aux manipulations génétiques au moyen des techniques CRISPR/Cas9 ou encore à certaines technologies neurocognitives dont les effets sur le psychisme demeurent imprévisibles.

Les chercheurs ont un devoir d’alerte, lorsqu’ils présentent les conséquences d’applications. La coordination de chercheurs venus de différents pays peut s’avérer d’un poids d’autant plus fort que les organisations internationales se retrouvent souvent paralysées lorsque les sujets ne font pas consensus.

1. Choix programmatique des directions de recherche

Les institutions de recherche et le MEAE définissent des programmes de recherche en coopération avec différents pays. Il convient de s’assurer que les choix programmatiques s’effectuent en concertation avec les communautés scientifiques notamment afin de maximiser nos ressources et moyens humains. Il nous paraît en outre important que soient évoquées à ce propos les questions éthiques.